

[Transcript] Hondelatte Raconte - Christophe Hondelatte / Treiber, le tueur à la carte bleue - Le débrief

Cet été, vous avez surfé de belles vagues, visité des musées étonnants et goûté des saveurs inoubliables. Pourtant, les meilleures journées vous attendent maintenant. Jusqu'au 30 septembre, pendant les Stardes, les nouveautés sont à l'honneur chez Mercedes-Benz. Venez découvrir nos six modèles compacts hybrides rechargeables comme le nouveau GLA et son autonomie électrique allant jusqu'à 70 km. Stardes journée étoilée, détail sur Mercedes-Benz.fr Pour les trajets courts, privilégiez la marche ou le vélo.

Pour commenter son histoire du jour, Christophe Fondelat reçoit un invité, acteur direct de son récit. Je vous ai raconté l'affaire Jean-Pierre Trébert, considéré comme le meurtrier en 2004 de Katia Lerbier et de Géraldine Giraud, la fille du comédien Roland Giraud. Trébert n'a pas été condamné, c'est pour ça que je dis « considéré comme » puisqu'il s'est suicidé dans sa cellule quatre semaines avant son procès. Je débrieife cette histoire avec vous, maître Francis Spiner, vous étiez donc dans cette affaire l'avocat des parents de Géraldine Giraud. Je suppose qu'il a fallu encaisser le suicide. Vous vous souvenez dans quelle circonstance vous avez appris la mort de Trébert ?

Oui, je m'en souviens parce que l'affaire était prévue pour quatre semaines aux assises de Lyon, à Ausraire, et peu de temps avant le procès, nous apprenons la mort de Trébert et c'est évidemment à la fois un choc, une frustration, parce que c'est le sentiment de l'inachever et qu'on ne saura jamais la vérité. C'est une affaire dont l'instruction avait été compliquée, et c'est vrai qu'on attendait du procès un certain nombre d'éléments, de révélations le cas échéants, ou en tout cas que Trébert s'expliquait. Et c'est une affaire qui se termine avec les points d'interrogation qui subsistent. Pas de doute qu'il aurait été condamné, selon vous, malgré ces dénégations. Malgré ces dénégations, il y avait des charges précises, graves, concordantes pour reprendre le code de procédure pénale. Il avait été renvoyé à la fois parce que le juge l'instruction le souhaitait, parce que la chambre de l'instruction le souhaitait, et il y avait beaucoup d'éléments qui fait que pour moi il n'y a aucun doute sur la culpabilité Trébert. Il faut qu'on parle de l'attente de Géraldine Giraud, Marie-Christine van Kempen, que le juge a finalement écarté de cette affaire. Est-ce que vous vous diriez aujourd'hui qu'elle était dans le cou ? Non, puisque la justice en ce qui la concerne s'est prononcée, il y a un certain nombre de questions qui évidemment se posaient, puisqu'elle avait été dans un premier temps mis en examen, elle a bénéficié d'un an lieu. Le procès aurait peut-être permis par les auditions de Trébert par son audition d'avancer ou de confirmer ou de susciter d'autres doutes, mais je considère que la justice en ce qui la concerne a effectivement été une bonne décision. C'est une bonne décision. Mais j'ai cru comprendre que Roland Giraud n'était pas à 100% sur cette ligne en tout cas au début. Mais vous savez, c'est une affaire où il y a forcément un doute. Lorsque vous vous retrouvez à découvrir que finalement dans votre entourage proche, il y a quelque chose de suspect. Évidemment, comment ça se passe en défaite ? On repère un homme tout simplement qui utilise les cartes bleues de Géraldine et de Katia. C'est évidemment suspect. On va remonter jusqu'à Trébert. Bien, à partir de là lorsqu'il est interpellé, on découvre dans son portefeuille ce qui n'est pas rien les cartes bancaires des jeunes femmes. Bien, donc en ce qui le concerne, il n'y a pas de doute. En plus, quand on voit les versions que ma donnée Trébert, il va en donner plusieurs. Il va dire à un moment donné qu'il les a aidées parce qu'elle voulait refaire leur vie. Et puis ensuite, on retrouve quand même des objets qui ont à part de nos victimes. On a retrouvé le téléphone portable calciné, on a retrouvé les trous sauts de clé et on a

[Transcript] Hondelatte Raconte - Christophe Hondelatte / Treiber, le tueur à la carte bleue - Le débrief

retrouvé surtout les corps dans le jardin du pavillon des parents de Trébert où il habitait. Donc en ce qui concerne Trébert, il n'y a pas de difficulté à mon sens. Il y a des charges énormes qu'on voit rarement dans un dossier criminel. Après, la question qui s'est posée, c'est de savoir pourquoi Trébert aurait fait cela. Et donc à ce moment-là, la question qui se pose, c'est de savoir si Trébert réagit d'une propre initiative ou si c'est effectivement parce que quelqu'un le lui a demandé. Et vous vous croyez quoi ? Moi, je pense que Trébert réagit de sa propre initiative et que d'ailleurs, je rappelle puisque vous parlez de la tente de Géraldine, non seulement elle a eu un non lieu, elle a été indemnisée par la commission de réparation de la détention provisoire. Donc de ce point de vue, la justice s'est prononcée clairement à partir de ce moment-là, je ne peux rien dire de plus. Le mobile, le mobile, ce serait donc 3300 euros ou l'argent, mais c'est migérable, c'est stupéfiant. Oui mais vous savez, mon expérience malheureusement d'avocats pénalistes montre que parfois on tue pour peu, on tue pour peu d'argent et donc à partir de ce moment-là, alors c'est vrai qu'il y avait des éléments qui à un moment donné, d'ailleurs c'est pour ça que Mme Van Kenpen a été mis en examen, mais encore une fois, moi je pense qu'il s'agit tout simplement d'un crime trapeuleux pour 2300 euros. Pour 2300 euros. C'est-à-dire qu'on peut imaginer que ça aurait été plus, il n'avait pu utiliser plus longtemps les cartes de crédit. Il tue pour deux cartes de crédit qui l'utilisent pour faire des courses. Exactement. Vous l'avez vu, vous trebergue évidemment pendant la reconstitution ? Non, je n'y étais pas. J'ai vu Trebergue à la chambre de l'instruction, puisqu'il avait demandé sa mise en liberté avant sa comparution aux assises, j'avais vu un homme qui était un peu insignifiant. Et était-il aussi rustique qu'on le disait ? Oui, et qu'il y avait les rabattus. Magnifiquement, on sentait qu'il supportait mal la détention, que c'était l'homme des bois et que la prison, pour lui, était quelque chose de particulièrement dur. Mais je crois que c'était quelqu'un qui finalement ne se voyait pas finir sa vie en prison. Mais cette image d'homme des bois, il n'est pas abusif, parce qu'au fond, il avait la tête d'un aéuride, donc on se dit qu'il irait très bien dans les bois et que par ailleurs, il était forestier. Mais à part ça, il vivait en appartement en ville ? C'est vrai qu'il vivait en appartement en ville, mais c'est vrai aussi qu'il était, encore une fois, quand il était en cavale, il se réfugie dans la forêt. Et c'est vrai que c'est quand même quelqu'un qui passe plus de temps dans la nature que dans son appartement. Alors il commet beaucoup de fautes, ce qui évidemment laisse entrevoir une personnalité un peu simple, parce qu'il laisse son portable allumé. En 2004, il suffit de regarder un télé pour savoir que dans les affaires criminelles, c'est en général comme ça qu'on arrête les gens. Il utilise les cartes de crédit à plusieurs reprises. Il peut imaginer qu'il y a des caméras vidéo qui se fait filmer. Donc on voit un passage à l'acte qui a l'air un peu commandé, improvisé. Oui, mais vous savez, on peut être meurtrier et bête. Je crois que c'est pas un génie du crime très bien, mais en même temps, c'est quelqu'un qui est assez frustré, donc qu'il n'est pas pris de précaution dans l'évasion au fait qu'encore une fois, le fait d'entérer les corps dans un endroit qui le relie au crime, c'est pas une preuve d'intelligence, c'est sûr.

[Transcript] Hondelatte Raconte - Christophe Hondelatte / Treiber, le tueur à la carte bleue - Le débrief

Son évasion. Vous vous souvenez du moment où vous l'apprenez, ça vous dit ?

Oui, oui, c'est un choc évidemment, parce que vous savez, quand un crime est commis et que vous avez le

sentiment que l'assassin présumé va s'échapper, c'est un choc parce que vous avez l'impression d'être volé deux fois de la justice. Donc c'est sûr que son évasion, il y a deux choses. Il s'est évadé deux fois, il s'est évadé une fois physiquement et il s'est évadé une deuxième fois en suicidant. Il s'allait évidemment une amertume. C'est l'incroyable que ce type n'est pas été plus surveillé que ça quand même. Il s'est évadé d'une prison en se mettant dans un carton. Vous savez, le problème des suicides en prison qui est malheureusement une réalité de la dureté du monde carcéral, mais il y a des gens dont on pense qu'il faut les surveiller parce que le choc de la carcération, parce qu'on sent une fragilité chez Trébert, il n'y avait pas le... je pense qu'effectivement l'administration pénitentiaire n'a pas eu le sentiment qu'il était suicidaire. Voilà. Et donc à ce moment-là, effectivement l'absence du kit, puisque on appelle ça les kits lentils suicides, il n'en avait pas eu en ce qui le concerne. Après, c'est une faute. Maintenant, ceux qui disent qu'il avait fait la part à plusieurs reprises de ses intentions suicidaires, moi je n'ai pas ce souvenir que dans le dossier, il y avait des signes comme quoi, il y avait des risques de suicide de Trébert. Donc il a tué Géraldine Giraud à la chloropie crine ou pas, puisqu'on ne sait pas vraiment qu'il reste un doute là-dessus. Ecoutez, je pense que les médecins légistes, il n'y a que dans les experts, qu'on sait qu'à 23h32, ils ont pris un petit déjeuner, on vous donne le menu. Et dans la réalité, c'est quand même un peu plus compliqué. Alors évidemment,

il y a cette question qui s'est posée. Il n'y a pas de certitude. Je pense qu'il n'y a pas de certitude. On a soupçonné un empoisonnement, il y avait des traces de chloroformes, ce qui est en cas de décomposition de la chloropie crine, on les retrouve sur les vêtements de la victime, mais c'est pas suffisant pour dire que c'est une certitude. Est-ce qu'il est psychiatrique d'une manière ou d'une autre, puisque c'est quand même faire preuve d'une énorme froideur que de tuer deux

personnes pour 2300€ ? Ça sent le psychopathe à plein nez. Alors vous savez, moi je suis très réservé

sur les appréciations dites psychiatriques. Je crois que la psychiatrie est une science, une science d'ailleurs. La question pour exposer, c'est une discipline en réalité très discutable. Je dis simplement que que peut faire un psychiatre ? Un psychiatre peut vous dire, M. X est responsable ou M. X est irresponsable ? Il est irresponsable parce qu'il est schizophrène, il est irresponsable parce qu'il souffre de troubles neurologiques à tester. Une fois que vous n'avez pas ces éléments de l'irresponsabilité pénale, c'est en réalité plus des jugements de morale, de jugement de valeur qu'un vrai diagnostic clinique. Donc quand quelqu'un tue, évidemment on se dit

c'est un pervers, c'est un sociopathe, etc. Je crois tout simplement que c'est un crime crapeuleux et que Trébert était, si on considère qu'il est coupable, il a commis un crime crapeuleux parce que c'est d'un pas du bien et voilà. Merci beaucoup Francis Spinner d'être revenu dans au-delà de traconte sur cette affaire l'herbier Jérôme qui en vérité porte le nom de Trébert.